



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Route de La Souterraine – BP 27 –  
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-242320034-20160211-20160213-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2016

Délibération n° 2016/02/13

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE

SEANCE DU 11 FEVRIER 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
42	31	38
POUR	CONTRE	ABSTENTION
38	0	0

DATE DE LA CONVOCATION

01 février 2016

L'an deux mille seize, le 11 février, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de Bourganeuf-Royère de Vassivière, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente du Compeix commune de Saint Pierre Bellevue, sur la convocation en date du 01 février 2016, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### ETAIENT PRESENTS :

MM. JOUHAUD, RIGAUD, SZCEPANSKI, CHAPUT, LALANDE, MALIVERT, DUGAY, ROYERE, LEGRAND, CHAUSSADE, MEUNIER, PEROT, SCAFONE, CALOMINE, PAMIES, LABORDE, PATEYRON, COUSSEIROUX, RABETEAU, CADROT, MEYER, DERIEUX.

MMES SPRINGER, CAPS, LAGRAVE, SUCHAUD, GAUTRET, CHENEVEZ, GRIZON, PATAUD, BATTUT.

#### ETAIENT EXCUSES :

MM. SIMON-CHAUTEMPS, GUILLAUMOT, AUMEUNIER, LEHERICY, GAUDY, FAURE, MARTINEZ.  
MMES JOUANNETAUD, MARCON, POUGET-CHAUVAT, COULAUD.

M. SIMON-CHAUTEMPS a donné procuration à M. JOUHAUD.  
Mme JOUANNETAUD a donné procuration à M. RIGAUD.  
Mme MARCON a donné procuration à M. SZCEPANSKI.  
Mme POUGET-CHAUVAT a donné procuration à M. MEUNIER.  
Mme COULAUD a donné procuration à M. CHAUSSADE.  
M. GUILLAUMOT a donné procuration à M. PATEYRON.  
M. FAURE a donné procuration à Mme BATTUT.

**Objet :** versement d'une subvention exceptionnelle au Vassivière Club Tout terrain (VCTT) pour l'organisation de la 18<sup>ème</sup> édition de l'Enduro Quad et Moto FFM et de la 1<sup>ère</sup> Rand'Uro (quad-motos-ssv).

Le Président rappelle que chaque année, le VCTT (basé à Royère de Vassivière), club associatif de sports mécaniques, organise un grand rassemblement de pilotes de quads et de motos sur 2 jours : enduros quad et moto. Habituellement organisée mi-février, la manifestation aura lieu en 2016 le 5 mars.

Il s'agit d'un évènement inscrit au calendrier de la Fédération Française de Motocyclisme (FFM).

Cette nouvelle édition sera complétée pour la première fois d'une Rand'Uro, ouverte aux quads, motos et ssv, qui se déroulera le lendemain, sur les mêmes pistes que l'Enduro Quad et Moto.

Cette évolution a pour but d'attirer de nouveaux pratiquants et du public supplémentaire sur les deux jours de l'évènement, en ouvrant davantage le parcours aux motos et ssv, et en limitant les dépenses pour l'association par rapport aux autres années.

Le Président rappelle que la Communauté de communes a versé une subvention au VCTT pour l'édition 2015 de l'Enduro Quad et Moto FFM d'un montant de 7 000 € (délibération n° 2015/02/07 du 11/02/2015).

Le succès de l'évènement est malgré tout confirmé d'année en année, avec 300 pilotes attendus pour l'Enduro Quad et moto FFM du 5 mars 2016, dont les meilleurs pilotes nationaux et régionaux, et 200 pilotes attendus pour la Rand'Uro du 6 mars 2016.

Une affluence d'environ 2000 personnes (accompagnateurs et spectateurs), venues de différentes régions de France et de l'étranger, est annoncée.

Les épreuves des deux jours se dérouleront sur plusieurs communes du territoire de la Communauté de communes de Bourgneuf-Royère de Vassivière - Royère de Vassivière, Saint Pierre Bellevue, Le Monteil au Vicomte, Saint Pardoux Morterolles, St-Moreil, St Junien la Bregère, Faux-Mazuras – et sur des communes périphériques –Vallière, Banize, Saint Yrieix La Montagne, Chavanat, Vidaillat, Saint Michel de Veisse.

250 Km environ de parcours (3 boucles de 80 Km) sont ainsi proposés aux participants.

L'ensemble des points spectaculaires (spéciales, pierriers...) sont accessibles au grand public et sécurisés.

Le Président indique que cet évènement est de dimension nationale et qu'il génère des retombées économiques localement, particulièrement sur la restauration et les hébergements sur 3 jours (les participants arrivant le vendredi pour les inscriptions).

Dans un rayon de 30 Km, la plupart des hébergements sont en effet complets, certains rouvrant même à cette occasion, ce qui est exceptionnel à cette période de l'année.

L'évènement fera en outre l'objet d'une importante promotion (affiches, programmes distribués dans les magasins et concessionnaires de la région ; articles dans la presse locale et spécialisée au niveau national ; reportages sur radios).

Le site Internet du VCTT, bien référencé, est également un important vecteur de communication.

Le Président ajoute que d'importants moyens de secours sont mis en œuvre sur l'épreuve et que l'association, pour la préparation de cet évènement, fait réaliser les études environnementales obligatoires.

Le budget prévisionnel de la manifestation, malgré la nouveauté de la Rand'Uro, a été revu à la baisse par les organisateurs par rapport aux autres années, notamment en raison du désengagement de certains partenaires financiers publics (Département, syndicat mixte le Lac de Vassivière). Il est ainsi de 28 500 €.

Le Président informe que le Président du VCTT, par courrier en date du 6 décembre 2015, a sollicité la Communauté de communes pour une subvention de 4 000 €, contre 7 000 € rapport à l'année 2015 pour ce seul évènement.

La Communauté de communes serait ainsi le seul partenaire financier public de la manifestation.

Considérant la notoriété nationale de ce type d'épreuve sportive, participant également à la promotion du sport mécanique dans le respect de bonnes pratiques ;

Considérant que cette manifestation contribue à générer de l'évènementiel et des retombées économiques (commerces, restauration, hébergements) sur le territoire intercommunal et sa proche périphérie, avec un flux de visiteurs conséquent et exceptionnel pour la période de l'année considérée ;

Considérant que l'épreuve participe directement à la découverte et la promotion économique et touristique du territoire de la Communauté de communes ;

Le Président, après avis favorable du Bureau communautaire, propose au Conseil le versement d'une subvention d'un montant de 4 000 € au VCTT.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

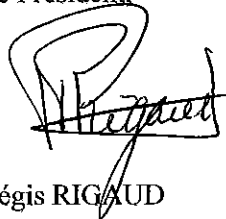
- Considérant cet événementiel à dimension nationale, est favorable au versement d'une subvention d'un montant de 4 000 € à l'association « Vassivière Club Tout Terrain » de Royère de Vassivière, pour couvrir les frais d'organisation de la 18<sup>ème</sup> édition de l'Enduro Quad et Moto FFM du 5 mars 2016 complétée de la 1<sup>ère</sup> Rand'Uro du 6 mars 2016.
- Dit que le versement du montant intégral de la subvention est conditionné au déroulement de l'épreuve dans son programme initial.
- Autorise le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,

A Masbaraud Mérignat, le 15 février 2016

Pour copie conforme

Le Président,



Régis RIGAUD